

Protocole sanitaire pour les cours d'EPS

Rentrée scolaire 2020-2021

Au vu du contexte sanitaire actuel, conformément au protocole du ministère de l'Éducation Nationale concernant l'EPS du 26 Août 2020, la pratique des activités sportives au collège se déroulera dans les conditions décrites ci-dessous.

■ Accès aux vestiaires :

- Les élèves arriveront en tenue d'EPS dans la mesure du possible.
- Le port du masque sera obligatoire sur le trajet vers les installations sportives et dans les vestiaires.
- Les élèves sortiront du vestiaire avec leurs masques.
- Après un lavage des mains, le masque sera enlevé pour la pratique physique sur autorisation du professeur.
- Le lavage des mains sera proposé autant que nécessaire pendant la durée du cours ainsi qu'à la fin de la leçon.

■ Utilisation du matériel :

- Le matériel sportif partagé par les élèves sera désinfecté avant utilisation et autant que nécessaire pendant la durée du cours.
- Nous conseillons fortement à chaque élève d'apporter **sa gourde personnelle** et **un sac plastique à son nom** (type sac de congélation) pour y ranger son masque.

De manière générale, les élèves devront respecter scrupuleusement toutes les consignes qui seront données par les professeurs.